# LA LIBERTÉ

**ADMINISTRATION ET RÉDACTION**
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)

**ANNONCES**
Agence de publicité Haasenstein et Vogler
144, Place de l'Hotel-de-Ville, 144

**ABONNEMENTS**

| | Suisse | Etranger |
|---|---|---|
| Trois mois . . | Fr. 4 — | Fr. 7 — |
| Six mois . . . | « 6 50 | « 13 — |
| Un an . . . . | « 12 — | « 25 — |

**ANNONCES**

| | Annonces | Réclames |
|---|---|---|
| Canton, la ligne | 15 cent. | 50 cent. |
| Suisse, « | 20 « | |
| Etranger, « | 25 « | |

**Un numéro du journal : 5 centimes**

MERCREDI 2 SEPTEMBRE 1896
242 — *Saint Etienne*, roi — 123
**Numéro 203**
VINGT-SIXIÈME ANNÉE


Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.
(Bref de Pie IX a la *Liberté.*)
**O. I. X.**

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(Bref de Léon XIII a la *Liberté.*)
**M. V. X.**

**La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine.** (Pie IX.)

## DERNIÈRES DÉPÊCHES

**Service de l'agence télégraphique suisse**

**Constantinople,** 1er septembre.

*On craint de nouveaux troubles à l'occasion* de l'anniversaire de l'avènement du sultan qui est célébré aujourd'hui.

Les ambassadeurs ont décidé de ne pas illuminer. En même temps que leurs félicitations ils soumettent au sultan leurs regrets au sujet des derniers incidents.

**Constantinople,** 1er septembre.

Les ambassadeurs réunis ont déjà fait parvenir au sultan une plainte au sujet de l'assassinat de deux Arméniens à Thérapia. Le sultan leur a donné satisfaction par un iradé.

**Constantinople,** 1er septembre.

Un ordre du sultan invite les habitants de la ville à rester chez eux le jour anniversaire de son avènement.

**Constantinople,** 1er septembre.

Les Arméniens ont lancé hier au soir une nouvelle bombe à Galata, mais sans faire aucune victime (*source turque.*)

**Paris,** 1er septembre.

Parlant de la mort du prince Lobanoff, l'*Univers* dit que c'est une grande perte pour la Russie et pour la France : la première se voit brusquement privée d'un homme d'Etat d'une incontestable valeur, d'un diplomate qui, chargé depuis dix-sept mois de diriger la politique extérieure du grand Empire, l'avait fait avec une netteté de vues toute particulière.

Grâce à lui, la Russie a pris, dans ce court espace de temps, une situation de jour en jour plus considérable en Asie comme en Europe.

La France avait en lui un ami sûr et sincère.

**Rome,** 1er septembre.

D'après des informations reçues de Candie, les musulmans et les chrétiens refuseraient le règlement proposé.

**Athènes,** 1er septembre.

L'iradé du Sultan comprend aussi l'admission de la majorité simple pour la validité des décisions de l'Assemblée crétoise, sauf pour les réformes constitutionnelles.

On signale une escarmouche entre soldats turcs et musulmans indigènes.

**Madrid,** 1er septembre.

D'après une dépêche de Manille les insurgés des Iles Philippines ont attaqué les fortifications de la ville, mais ont été repoussés.

**Saint-Sébastien,** 1er septembre.

Le croiseur Isla de Cuba est parti pour les Philippines.

**Madrid,** 28 septembre.

A la Chambre les carlistes ont l'intention de faire de l'obstruction, mais on pense qu'ils y renonceront si la Chambre se déclare en permanence.

Le Sénat a ajourné à aujourd'hui la suite de la discussion sur le projet de subventions aux chemins de fer.

**Londres,** 1er septembre.

Le Foreign-Office confirme que le consul d'Allemagne à Zanzibar a refusé de livrer Zaïp Khalid. Le gouvernement anglais ne créera aucune difficulté à ce sujet. (Pour de bonnes raisons, l'Allemagne n'étant pas d'humeur à servir les fantaisies de l'Angleterre.)

**Paris,** 1er septembre.

Le correspondant du *Figaro*, rendant compte du Congrès littéraire de Berne, fait grand éloge de l'aimable accueil du président Lachenal et de l'exquise hospitalité suisse.

**Rio-de-Janeiro,** 1er septembre.

M. Dionyso Cergiera prend les affaires étrangères et M. Alberto Torrès l'intérieur et la justice. De nouveaux changements ministériels sont attendus.

**Vienne,** 1er septembre.

Le Congrès des catholiques autrichiens à Salzbourg s'est ouvert, ce matin, avec un Office pontifical et une Consécration solennelle au Sacré Cœur.

Grande affluence.

**Sion,** 1er septembre.

La Société suisse d'histoire est réunie à Sion. Les participants sont au nombre d'une soixantaine. La séance d'hier soir a été tenue à l'Hôtel-de-Ville, pavoisé pour la circonstance. On a entendu un mémoire très intéressant de M. van Berchem, de Genève, sur les luttes entre le Haut-Valais et la Savoie au XIVe siècle.

**Genève,** 1er septembre.

Le Congrès international de gynécologie a été ouvert ce matin, sous la présidence de M. le professeur Auguste Reverdin.

M. Lachenal, président de la Confédération, a prononcé un discours, puis M. Richard a parlé au nom du Conseil d'Etat genevois.

Une quinzaine de représentants des gouvernements étrangers ont pris successivement la parole, chacun dans sa langue.

Enfin, M. Reverdin a prononcé le discours d'ouverture.

**Sarnen,** 1er septembre.

**Mort de M. le curé von Ah.** — Cette nuit, est mort à Kerns, M. le curé von Ah, à l'âge de 62 ans. Il a succombé aux suites d'une attaque d'apoplexie dont il avait été frappé il y a peu de temps.

M. von Ah remplissait les fonctions d'inspecteur des écoles. Il était connu dans toute la Suisse comme publiciste et comme poète ; il avait accepté le pseudonyme de « der Weltüberblicker » et comme poète celui de « Hartmann von Baldegg ». Les drames patriotiques : *1798, l'attaque de Stans, Le lion de Lucerne, Hans Waldmann*, avaient obtenu un grand succès.

La revue politique que M. von Ah publiait, chaque semaine, dans le *Volksblatt* duNidnwald était un chef-d'œuvre d'érudition, d'esprit et de vrai style populaire. Dernièrement le spirituel curé de Kerns avait reçu la visite d'un rédacteur de la *Gazette de Francfort*, qui appréciait beaucoup ses articles.

M. von Ah avait été coadjuteur de Saint-Nicolas, à Fribourg, il y a une trentaine d'années.

## LE VOYAGE DU CZAR

L'éclat des réceptions de Vienne vient d'être assombri par la mort du prince Lobanoff, conseiller intime du czar, le grand diplomate russe qui menait la barque politique impériale.

Ainsi que nous l'ont appris les dépêches d'hier, le prince a été enlevé par une indisposition subite, en se rendant à Kiew, ville russe qui devait être la seconde étape du voyage triomphal des souverains russes.

Né le 30 décembre 1825, le prince Lobanoff entra déjà en 1844 dans le ministère des affaires étrangères de Russie, dont il devint l'un des secrétaires. En 1856, il fut nommé conseiller à l'ambassade de Berlin et fut transféré en 1859 à l'ambassade de Constantinople

Plus tard, le prince est investi du gouvernement de la province d'Orel. En 1868, il entre au ministère de l'Intérieur. Puis il reprend la carrière diplomatique. En 1878, il est ambassadeur à Constantinople ; en 1879, ambassadeur à Londres, et en 1882 ambassadeur à Vienne, où il demeura treize ans.

Il y a une année et demie, à la mort du baron de Giers, le prince Lobanoff fut appelé à occuper le poste important de ministre des affaires étrangères. Dans ce haut poste, il s'est montré partisan de l'alliance franco-russe, tout en ménageant la Triple-Alliance.

On comprend l'émotion que sa mort a produite à Paris où il était attendu, et à Vienne où il venait de briller.

Sitôt que ce triste événement a été connu à Paris, le président de la République a adressé au czar l'expression de ses sentiments de haute condoléance. M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, est allé, de son côté, porter au baron de Morenheim, ambassadeur de Russie à Paris, le témoignage de ses sentiments personnels de très profonds regrets et a télégraphié au comte de Montebello, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, d'en faire parvenir l'assurance à la famille Lobanoff.

Les journaux parisiens ont aussitôt publié des éditions spéciales que le public a rapidement enlevées. Tous leurs articles sont sympathiques et élogieux pour la mémoire du grand diplomate russe.

Le *Jour*, organe de M. Bourgeois, dit que si le prince Lobanoff est mort, son œuvre lui survit tout entière. Quel que soit son successeur, il poursuivra la même politique.

Pour le *Temps* la mort du prince Lobanoff est un événement qui éveillera une profonde sympathie en France et aura un douloureux retentissement en Europe. Mais la politique suivie par le prince Lobanoff était la politique du czar, entrée désormais dans les traditions de la Russie et qui ne périra pas faute d'un homme.

Les *Débats* disent : « La certitude que la politique russe ne sera pas changée nous permet d'exprimer nos regrets sans que nous paraissions guidés par l'intérêt personnel. » Les *Débats* ne croient pas non plus que les dispositions du czar soient modifiées à la suite de la mort du prince Lobanoff.

Jusqu'à présent, les dépêches ne disent pas si, à la suite de ce lugubre événement, les dispositions prises pour le voyage du czar à Paris seront changées.

## Les Universités à l'Exposition

Les *Universités suisses* tiennent une place très honorable à l'Exposition de Genève, où elles ont exposé, avec leurs programmes, des publications émanées de leurs corps enseignants. La collection des travaux publiés par les professeurs de notre Université — sur lesquels nous comptons bien revenir — a été très appréciée par le monde des connaisseurs.

A l'occasion de l'Exposition nationale, la Faculté de droit de l'Université de Lausanne a eu l'heureuse idée de réunir en un seul recueil une série de dissertations se rapportant aux sciences juridiques et économiques. Nous avons sous les yeux ce recueil qui forme un superbe in-quarto de 535 pages. L'énumération des matières traitées suffirait à en faire ressortir la valeur. Ce sont les suivantes : *Note sur la réfutation de la théorie anglaise du fermage de M. Wichsteed*, par L. Walras, professeur honoraire ; *La tutelle des mineurs et les conseils de famille*, par E. Lehr, professeur honoraire ; *Le contrôle dans les Sociétés anonymes*, par A. Schnetzler, avocat, privat-docent ; *Observation sur la codification des lois civiles*, par Ernest Roguin ; *Le code fédéral des obligations*, par Charles Soldan, juge au Tribunal fédéral ; *L'Eglise et le droit*, par H. Brocher de la Fléchère ; *Etude sur l'In diem addictir*, par A. de Senarclens, professeur de droit romain à l'Université de Liège, professeur honoraire ; *L'initiative populaire et la législation fédérale*, par J. Berney ; *La courbe de la répartition de la richesse*, par V. Pareto ; *Servus vicarius, l'esclave de l'esclave romain*, par H. Erman.

On le voit : les questions traitées sont les unes d'ordre purement doctrinal et théorique, les autres d'ordre essentiellement pratique. Parmi ces dernières, figurent en première ligne les monographies de MM. Schnetzler et Soldan. Il est impossible, cela va de soi, de donner ici une idée même succincte de chacun de ces très intéressants travaux. Aussi bien, nous bornerons-nous à la monographie de M. Soldan, dont l'objet est d'une portée pratique immédiate.

La ligne de démarcation — souvent si délicate à établir entre le domaine d'application du code fédéral des obligations et du droit cantonal — est nettement tracée. Combien une délimitation claire et précise est importante ! M. Soldan n'a pas de peine à le démontrer. Rien n'est aussi préjudiciable à la chose publique que l'insécurité du droit ! Que l'on consulte, au hasard, le recueil des arrêts du Tribunal fédéral et l'on constatera que notre haute Cour de Justice est fréquemment appelée à déterminer les limites de l'empire du droit fédéral et de celui du droit cantonal ! C'est la conséquence immédiate du dualisme de législation qui existe dans tout Etat fédératif. Quelles sont donc les règles à suivre pour fixer les compétences réciproques ?

Dans la première partie de son étude, l'auteur s'attache à formuler les principes généraux qui régissent la matière. Le premier principe qu'il pose et développe est, en substance, celui-ci : La limite séparant le domaine du droit fédéral de celui rentrant dans le ressort des Etats particuliers existe et il est toujours possible de la fixer, parce que la logique le veut *ainsi comme* un postulat dérivant directement de l'organisation fédérative. Cela étant, il reste à trouver le critère qui permette de déterminer lequel de ces deux droits doit l'emporter sur l'autre dans un cas donné ? Est-ce la volonté du législateur fédéral ou celle du législateur cantonal ?

Il est incontestable que, lorsqu'il s'agit *de lege lata*, le droit fédéral prime le droit cantonal. Cette règle est expressément formulée à l'art. 2 des dispositions transitoires de la Constitution de 1874. Il suit que, dans notre système constitutionnel, « c'est « le droit public de la Confédération, et non « celui des cantons, qui détermine quelles « sont les compétences législatives respec- « tives de la première et des seconds ».

Après avoir mis en lumière la signification et les conséquences de ce principe, M. Soldan étudie la situation particulière dans laquelle se trouvaient les rédacteurs du Code fédéral des obligations, ainsi que la portée générale des réserves faites par eux en faveur du droit cantonal ; puis, dans une seconde partie, il se livre à une analyse détaillée de ces réserves. Il passe successivement en revue celles qui se rattachent au droit public et administratif, au droit pénal, à la procédure et au droit civil. Quelque intérêt qu'il y ait à le faire, nos lecteurs comprendront que nous ne puissions suivre l'auteur dans ses savantes discussions. Nous le regrettons, car c'est une vraie jouissance intellectuelle que de le lire, tellement l'exposition est, chez lui, claire et logique ; la dialectique serrée ; le style d'une allure dégagée, essentiellement français, exempt de ces périodes lourdes et mal construites qui rendent si pénible l'étude de maints ouvrages de droit.

Relevons toutefois, en terminant, une opinion de M. Soldan qui intéressera, sans doute, les hommes de loi. On sait que certaines corporations (les Sociétés anonymes, les associations et autres Sociétés) acquièrent la personnalité juridique par leur inscription au registre du commerce. D'autre part, le droit cantonal règle ce qui concerne la création et la situation des corporations de droit public, des fondations et autres *Sociétés morales* (*Sociétés d'Allemands*, etc.).

En outre, à la teneur de l'art. 717 C. O., le droit cantonal peut conférer la personnalité morale à une Société poursuivant exclusivement un but intellectuel et moral. Il existe donc une personnalité civile de droit *fédéral* et une personnalité civile de droit *cantonal*. Jusqu'ici, pas de doute ; mais voici où la controverse commence. La personnalité civile du droit *fédéral* assure-t-elle aux corporations qui l'ont acquise la jouissance de tous les droits qui appartiennent aux personnes morales du droit *cantonal*, ou bien doit-elle se limiter à la jouissance des droits qui sont réglés par le code des obligations lui-même ? En d'autres termes, le droit d'acquérir par dispositions entre vifs ou à cause de mort, appartient-il aux personnes morales de droit fédéral, ou bien ne peut il leur être conféré que par le droit cantonal ? M. Heusler, professeur, à Bâle [1], admet la seconde alternative, M. Affolter, actuellement juge fédéral, a soutenu la première, dans la *Zeitschrift für schweitzerisches Recht*. M. Soldan partage l'opinion de M. Heusler.

[1] C'est également le point de vue soutenu par M. l'avocat Stœcklin dans son étude Des Sociétés de fromagerie et des Caisses d'épargne communales, *Revue judiciaire*, 1886, page 369.

# CONFÉDÉRATION

**Le Congrès des mutualistes.** — Ce Congrès, ouvert dimanche à l'aula de l'Université de Genève, a été inauguré par un discours de M. le conseiller d'Etat Patru.

On été nommés membres du Comité central : MM. Bobot, imprimeur, à Lausanne; Broccard, J. à Ardon (Valais), Brunisholz, Claude, à Fribourg; Gavard, ancien conseiller d'Etat, à Genève. Suppléants : MM. Cuénoud, syndic, à Lausanne, Fama, Adolphe, à Saxon, Bersier, notaire, à Estavayer, Wæber, Eugène, à Genève.

Sur la proposition de M. Favre l'assemblée décide que le bureau restera en fonctions pour s'occuper de réunir l'année prochaine un autre Congrès dans le centre de la Suisse.

Les thèses des rapporteurs, MM. Latour, inspecteur des écoles, à Corcelles, et Gavard, professeur, à Genève, ont été adoptées à l'unanimité des membres présents. M. Latour a rapporté sur la proportion des indemnités et a soumis à une étude approfondie les principes actuellement appliqués; M. Gavard a parlé de la création de caisses de réassurance, ainsi que de la position à prendre vis-à-vis du projet Forrer.

A midi, a eu lieu au Cercle des Vieux-Grenadiers un banquet très animé. M. Latour a porté le *toast* à la patrie, et M. Gavard a bu aux Sociétés de secours mutuels.

**L'anthropologie criminelle à Genève.** — Les débats du Congrès des criminalistes européens à Genève offrent çà et là des perspectives intéressantes.

On a beaucoup parlé de la question de la responsabilité, et des causes générales du crime, science qui constitue le fond de l'anthropologie criminelle.

Quelques orateurs ont fait, avec raison, le procès de l'alcoolisme, lequel est, à leurs yeux, une des principales sources de la criminalité.

M. le Dr Legrain, de Paris, entre autres, déclare avoir suivi quatre générations de buveurs et a constaté les progrès effrayants de la dégénérescence produite par l'hérédité alcoolique. Il demande l'internement des buveurs pour les empêcher de faire souche, et la déchéance de la puissance paternelle pour les ivrognes.

Est survenu un débat passionnant à la suite d'un réquisitoire virulent de M. le sénateur Zakrewski (St-Pétersbourg) contre l'anthropologie criminelle, qu'il a qualifiée de « ramassis de connaissances disparates qui n'aboutissent à rien. La responsabilité reste du domaine exclusif de la jurisprudence et le droit est une création de la loi. »

M. l'abbé De Baets, délégué de la Belgique, saisit cette occasion d'affirmer la doctrine catholique sur l'origine du droit et de montrer que ses principes ne sont pas contraires aux recherches de l'anthropologie criminelle. L'Etat ne crée pas le droit, sinon il dépendrait d'un Parlement de décréter qu'une injustice est le droit et de faire considérer comme tel les abus les plus révoltants.

Au-dessus des parlements, des magistrats et des médecins il y a une *norme*, le droit naturel qui résulte de la nature des choses telle que l'a voulue leur Auteur.

Mais en face du droit ainsi constitué il y a l'homme, dont la liberté ne peut s'exercer que s'il connaît la loi et s'il est en état de s'y conformer. L'anthropologie criminelle a précisément pour objet d'étudier les causes qui influent sur la responpabilité. Aussi, dit l'orateur, j'aime l'anthropologie criminelle parce qu'elle est le complément nécessaire de mes convictions les plus chères : la doctrine spiritualiste sur la responsabilité.

Et comme conséquence, je voudrais que la science nouvelle ne fût pas seulement l'anthropologie criminelle, mais l'antropologie *juridique*; c'est-à-dire, qu'elle étudiât également les conséquences des altérations de la personnalité dans les questions de mariage, de propriété et en général dans tous les actes humains qui relèvent du droit civil.

Ce discours est accueilli par d'unanimes et chaleureux applaudissements.

M. Lombroso remercie M. l'abbé De Baets d'avoir défendu l'anthropologie criminelle et de se déclarer d'accord avec lui en ce qui concerne l'appellation d'anthropologie *juridique*.

**Echos d'Olten.** — L'abstention des radicaux romands à l'assemblée d'Olten a fait d'autant mieux remarquer les *rarinantes* qui s'y trouvaient.

Avec trois Fribourgeois et quelques délégués du Jura, M. le conseiller national Ch.-Emile Tissot formait à lui seul toute la députation welche. Aussi, il faut voir comme on l'a bien reçu. « Vous êtes le *corbeau blanc* », lui a dit un de ses collègues en le voyant arriver. C'est le merle blanc qu'il voulait dire, sans doute. Et quand on a annoncé qu'il représentait seul le canton de Neuchâtel, l'assemblée lui a fait une *chaude ovation, dit le Journal de Genève*.

Mais personne ne dit qu'on ait fait un accueil particulier aux radicaux fribourgeois. Il paraît qu'ils ne comptent pas.

Voici, du reste, le dénombrement exact des participants de chaque canton :

Zurich 36 délégués, Berne 40, Lucerne 30, Uri 0, Schwyz 0, Obwald 0, Nidwald 0, Glaris 5, Zoug 3, Fribourg 4, Soleure 12, Bâle-Ville 11, Bâle-Campagne 6, Schaffhouse 1, Appenzell Ext. 4, Int. 0, Saint-Gall 13, Grisons 3, Argovie 16, Thurgovie 4, Tessin 1 (Simen), Vaud 0, Neuchâtel 1, Genève 0, Valais 0.

# NOUVELLES DES CANTONS

**Congé bienvenu.** — Le Conseil d'Etat de Bâle Ville a accordé à tous les employés de l'Etat un congé de trois jours, afin qu'ils puissent visiter l'Exposition nationale à Genève.

**La neige en pays de Vaud.** — Vendredi matin, 28 août, à leur réveil, les habitants de la vallée du lac de Joux ont eu la surprise de voir *les toits du village, les* prés et les arbres des forêts couverts d'un tapis de neige. Entre ses rives blanches, le lac d'un gris d'ardoise fumait comme s'il était d'eau bouillante. De gros flocons tombaient sans interruption. On entendait craquer les branches des *foyards* qui, couvertes encore de leurs feuilles, rompaient sous le poids.

Les gens de l'Abbaye s'apitoient sur le sort de leurs vaches, qui sont encore sur les plus hauts pâturages, sans abris suffisants; ils se rassérènent en pensant que cette neige d'août nous vaudra, par un juste retour, un beau soleil de septembre.

Et aujourd'hui, 1er septembre, il pleut à pierre fendre!

**L'électricité à Payerne.** — La communication suivante de Payerne à la *Tribune de Lausanne* vient à l'appui de nos renseignements : « La nouvelle de l'éclairage de la *ville par l'électricité, tour à tour donnée* et démentie, se confirme aujourd'hui pleinement. La lumière sera fournie par la Société Genoud et Cie. Payerne éclairée depuis Montbovon, au moyen des forces de la Sarine, la chose ne manque pas d'originalité et de grandeur! »

# FAITS DIVERS CANTONAUX

**Champignons.** — Mardi, arrivaient aux Moulins, près Château d'Œx, des ouvriers cordonniers italiens, venant de l'Hongrin, lorsqu'en passant devant la boulangerie Lenoir, l'un d'eux trébucha. On ne tarda pas à en savoir la cause. Ils avaient cueilli des champignons le long du chemin, les avaient grillés et mangés. Des symptômes d'empoisonnement se manifestaient. L'ouvrier malade reçut aussitôt les soins dévoués de M. et Mme Noll, aubergiste, qui firent appeler le docteur. On lui administra du lait et des vomitifs qui amenèrent l'évacuation des champignons ingérés, et après s'être roulé plusieurs heures sur l'herbe, en proie à de vives souffrances, il se remit peu à peu et le lendemain continuait sa route. Il en était quitte pour la peur.

**Brûlée par imprudence.** — Mme Pasche, du Clos du Lac, près Clarens, qui s'était atrocement brûlée en versant de l'esprit-de-vin dans son feu, est morte à l'infirmerie de Montreux, après d'intolérables souffrances et malgré les soins dévoués qui lui ont été prodi*gués par les Sœurs.*

# ÉTRANGER

## LES FÊTES DE KIEW

Tout était prêt dès samedi à Kiew pour célébrer l'arrivée du czar. On ne s'attendait pas à recevoir le cercueil du prince Lobanoff.

Le grand duc Vladimir, la grande duchesse Marie Pawlowna, le grand duc feld maréchal Michel Nicolaewich, le ministre de la guerre, le ministre de l'intérieur sont présents ainsi qu'une foule de voyageurs et de paysans.

Les édifices, les maisons particulières sont superbement pavoisés. Plusieurs arcs de triomphe ont été dressés; partout des guirlandes de verdure. Les maisons et les hôtels regorgent de monde.

Lundi matin, à onze heures, les souverains ont fait leur entrée dans la ville. Ils devaient assister à la pose de la première pierre de l'église Saint-Valdimir, le premier prince chrétien de Russie, et à l'inauguration du monument élevé à la mémoire du czar Nicolas Ier.

Dès leur arrivée, les souverains ont reçu les délégués de la province. Aujourd'hui 1er septembre, consécration de la nouvelle cathédrale de Saint-Vladimir, dîner offi*ciel, manœuvres* militaires avec lancement d'un pont sur le Dnieper. Demain, 2 septembre, pose de la première pierre d'une église dans un couvent de femmes, visite à l'Université de Saint Vladimir. Le 3 septembre, revue des troupes de la circonspection militaire de Kiew, sous le commandement du général Dragomirof. Départ des souverains.

## Le bombardement de Zanzibar

On a été surpris, en Europe, de la promptitude avec laquelle l'escadre anglaise a bombardé le palais du Sultan de Zanzibar et anéanti les forces du malheureux prince Saïd qui croyait d'avoir le droit de succéder à son neveu, en vertu du code musulman qui fait du séniorat la loi de succession au trône.

On ne peut s'empêcher de se rappeler le bombardement d'Alexandrie, et de se demander si cette révolte n'a pas été préparée par l'Angleterre elle-même pour se donner un prétexte de transformer son protectorat en annexion.

On a remarqué aussitôt le zèle avec lequel la marine italienne dans les eaux de Zanzibar s'est mise au service de l'Angleterre.

Le sultanat de Zanzibar, qui comprend les îles de ce nom et de Pemba, a été placé sous le protectorat anglais à la suite des conventions entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne, en 1886 et 1890.

Le traité de Berlin du 1er juillet 1890 donnait en échange à l'Allemagne l'île de Helgoland, vis à vis de l'embouchure de l'Elbe, et à la France, par le traité de Londres de décembre 1886, liberté entière du côté de Madagascar.

L'Allemagne ne se contenta pas d'Helgoland. L'île de Mafia — une des trois îles du groupe de Zanzibar — et d'immenses territoires dans l'Est africain, auxquels s'adjoignirent bientôt d'autres régions, sont aujourd'hui dépendances de l'Allemagne.

Les Anglais, outre le sultanat, possèdent toute la région qui s'étend depuis les limites de l'Hinterland allemand, c'est-à dire tout le bassin du Nil.

Allemands et Anglais rivalisent, construisent des chemins de fer, chacun cherchant à accaparer le commerce du centre de l'Afrique.

La ville de Zanzibar, dont la population s'élève à plus de 80,000 habitants, port excellent, entrepôt de l'Afrique orientale, est reliée par un câble télégraphique avec l'Europe, Aden, Mozambique et le Cap.

## *Les Russes en Extrême-Orient*

En ce moment, le gouvernement russe de Vlalivostock concentre une armée considérable sur ce territoire, comme appui à la flotte russe des eaux chinoises et japonaises.

L'Angleterre dresse déjà les oreilles devant cet avancement continu de l'adversaire et nous ne serions pas étonnés de voir bientôt des complications diplomatiques surgir à propos de ces lointaines régions.

# LETTRE DU TYROL

La ville de Rovérédo. — Site. — Climat. — Niveau de l'instruction. — Ecoles. — Inscriptions commémoratives.

Située au confluent du Léno et de l'Adige, la ville de Rovérédo est entourée d'une enceinte de montagnes grandioses, couvertes à leur base de vignes, de pêchers et de figuiers, mais déchiquetées et presque arides à leur sommet. Le marbre le plus varié abonde dans les flancs de ces rochers calcaires; le musée de la ville en possède une belle et riche collection. Jusque bien haut dans la montagne, les villas estivales marquent de leurs façades blanches le frais et pittoresque séjour des comtes et des barons. Les simples gens sont condamnés à vivre au fond de la vallée, dans l'atelier qui bruit ou au milieu des grappes qui se dorent. Leur bonheur est-il moins vrai?

Au sud, du côté de l'Italie, est groupé l'ancien Rovérédo. Les rues en sont étroites, tortueuses, mais pourtant propres et bien tenues. Les maisons s'alignent de chaque côté, inégales, défraichies, et ouvrant toute béante la bouche de leurs magasins ou de leurs boutiques, où les guêpes peuvent tout à leur aise sucer le jus de la pêche veloutée ou de la figue savoureuse.

La partie neuve de la ville se développe, comme partout, dans le voisinage de la gare. Ici, tout est plus spacieux, plus riche, plus confortable, bazars, *Corsi*, hôtels. L'agrément et la salubrité y gagnent sans doute, mais non l'originalité et la poésie.

Très chaud au milieu du jour, le climat de Rovérédo est néanmoins tempéré, le soir et le matin, par un vent frais qui ne manque jamais de venir prendre ses ébats le long de l'Adige. Sans ce visiteur complai-

---

16 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

# CLAIREVALLÉE

PAR

Marguerite LEVRAY

Jamais Mathurine ne s'était montrée plus revêche. On ne pouvait lui parler sans s'attirer un coup de boutoir. Le plus souvent, il s'établissait dans la cuisine un profond silence que Rose osait à peine troubler par les questions indispensables.

M. du Gléneuf, absorbé dans une douleur muette, passait de longues heures près du lit de sa fille, contemplant sa figure pâle et ses mains émaciées. Quelquefois, lorsque la toux devenait plus aiguë, secouant les épaules de Valentine et mettant à ses joues des taches roses, il se levait brusquement et s'enfermait dans son appartement.

Depuis huit jours, Odile était là; mais en dépit de son énergie et de sa bonne volonté, le premier rôle ne lui appartenait pas: Isabelle s'en était emparée et ne le cédait à personne.

L'épreuve montre les âmes sous leur véritable jour. A Clairevallée, on s'était habitué à traiter en enfant cette petite Belle folâtre et capricieuse; on la gâtait, on riait de ses saillies et on se demandait: « Quand donc sera-t-elle raisonnable? »

Isabelle s'était révélée. La douleur qui, autour d'elle, courbait les fronts et anéantissait les forces, semblait au contraire décupler les siennes. Tout en prodiguant à sa sœur les soins les plus assidus, elle entreprit de relever le courage de son père. On la trouvait partout, calme et vaillante: au chevet de Valentine, près de M. du Gléneuf, dans la cuisine où elle disait à Mathurine :

— Tâche de préparer les plats que papa aime le mieux, il faut qu'il mange. Surtout ne prend pas un air si bourru pour le servir; il sait que c'est ta manière de témoigner ton chagrin, le sien s'accroîtrait encore. Tu entends, ma pauvre bonne...

A l'heure des repas, elle obligeait Odile à descendre avec son père, disant : « Je mangerai plus tard. » Ces moments de liberté lui étaient précieux. Derrière les grands rideaux de mousseline qui la dérobaient à la vue de la malade, elle soulageait, en pleurant tout bas, son cœur oppressé par l'angoisse, et criait à Dieu du fond de son âme :

— Pitié, Seigneur, pitié! Ne nous la prenez pas.

Cependant elle restait attentive. Au moindre appel, au plus léger mouvement de sa sœur, elle se levait d'un bond, passait rapidement son mouchoir sur ses yeux et s'avançait le sourire aux lèvres.

— Ne te contrains pas, lui dit un jour Valentine. Pleure librement, ma chérie.

Et comme Isabelle tremblante balbutiait :

— Je ne sais ce que tu veux dire.

Valentine reprit :

— Tu cherches à me tromper, tu n'y réussiras pas. Je te remercie de ton courage. Conserve-le, tu en auras besoin... pour soulager papa quand je ne serai plus là.

Isabelle pâlit affreusement et mit sa main sur la bouche de sa sœur.

— Tais toi, oh! tais toi. Méchante, veux-tu me briser le cœur?

— Il faut pourtant t'accoutumer à cette pensée, pauvre petite, poursuivit Valentine avec une tendresse douloureuse. La séparation sera déchirante... nous nous aimons tant. Mais tu feras ton sacrifice comme j'ai fait le mien. J'ai eu de la peine, va! je demandais la vie, je ne pouvais me résoudre à vous abandonner. A la fin, j'ai obtenu la grâce de la résignation et Dieu est si bon qu'il a fait descendre en moi une grande force. Je crois même qu'il me donnera de la douceur à mourir.

Elle parlait bas et s'arrêtait fréquemment pour se reposer. Chaque mot entrait comme un coin de fer dans l'âme torturée d'Isabelle.

— Non, je ne le crois pas, murmura-t-elle. Toi, mourir! Est-ce possible?

— Ecoute, dit Valentine. Nous sommes seules, je veux te dire plusieurs choses.

D'abord ne t'attache plus à tes illusions, elles ne serviraient qu'à te faire souffrir davantage. Soumets-toi à la volonté de Dieu, sache qu'il te faudra soutenir notre père. Cette tâche te sera pénible, mais sois tranquille : je t'aiderai. La mort ne nous séparera pas tout à fait, elle ne brisera pas notre union, nous nous entendrons encore. Tu te diras que je te vois, que je t'aime, que je prie avec toi. Et puis la vie est courte, nous nous retrouverons bientôt.

Elle se tut un instant. Agenouillée près du lit, Isabelle la contemplait avec une navrante expression.

— Tu seras l'ange gardien de papa, reprit Valentine. Je ne sais pourquoi il me semble que d'autres peines lui sont réservées... Tu ne l'abandonneras pas, tu l'aimeras pour toi et pour moi.

Son regard se tourna vers la fenêtre.

Elle était fermée, mais les rideaux avaient été écartés et, de son lit, la malade découvrait un vaste horizon.

Le soleil de midi empourprait la vallée. De la base au sommet, les coteaux se baignaient dans cette chaude lumière; les pampres de leurs flancs, étageaient la gamme des nuances, depuis le vert cru jusqu'au jaune brun, en passant par les dégradations successives de la flamme ardente, du cuivre rouge et de l'or des épis murs. Les grands arbres avaient laissé tomber quelques fleurons de leur couronne. Ces pauvres jolies feuilles n'avaient pas eu le temps de se flétrir, elles se découpaient sur l'herbe et formaient un tapis aussi varié que celui du printemps.

Valentine emplit ses yeux de ces dernières splendeurs automnales.

— Sais-tu? dit-elle après un court silence. J'éprouve une joie enfantine en songeant que je mourrai à Clairevallée.

Isabelle éclata en sanglots.

— Ne penses-tu pas qu'il est doux de s'en aller avec les fleurs et la verdure? Regarde : la nature meurt comme moi.

— Oui, mais elle renaîtra, s'écria Isabelle. Au printemps, nous la reverrons toujours jeune, belle, riante... Et toi?

— Moi, je ressusciterai aussi. Enfant, où est ta foi?

*(A suivre.)*

sant, l'air du Trentin serait, je crois, un peu brûlant pour des poumons fribourgeois.

La population est intelligente, laborieuse et sobre. Peut-être les femmes aiment-elles un peu trop à se tenir près de la fenêtre, dont leur regard curieux plonge avec satisfaction sur le va-et vient des passants. On dirait vraiment que quelques-unes ont fait leur apprentissage à Fribourg.

La ville de Rovérédo fait, chaque année, pour son gymnase et ses écoles une dépense qui s'élève à plus de 40,000 florins. Je ne parle pas des écoles officielles, car les dames anglaises ont ici, pour l'éducation des jeunes filles, un Institut libre, fort apprécié.

Nous nous trompons quelquefois dans l'idée que nous nous faisons d'un niveau intellectuel et de l'instruction du peuple dans les pays voisins. Parce que les écoles de la Suisse sont en général bien tenues, nous sommes portés à croire qu'il n'est pas besoin pour nous d'innover, que ce que nous avons peut suffire. Les nouvelles dépenses pour le développement de l'instruction nous paraissent volontiers abusives et superflues. De telles idées ne peuvent se rencontrer que chez ceux qui n'ont guère dépassé la frontière. Qu'on le sache bien: au dehors, on complète, on perfectionne; on s'impose d'immenses sacrifices pour préparer les jeunes générations aux luttes de la concurrence.

Rovérédo est une petite ville de 9,000 habitants. Or, voici l'énumération des écoles qu'elle possède: un gymnase littéraire complet avec huit années d'études, une école industrielle, une école normale pour les jeunes gens, une école normale pour les jeunes filles, les deux avec quatre années d'études; je ne parle pas des classes primaires, distinctes pour les garçons et pour les filles. Des écoles professionnelles pour le travail du bois, de la pierre, de l'osier, etc., existent dans le voisinage, à Trente, à Arco, à Prédazzo, à Luserna; pour le tressage de la paille, à Canal-S.-Bovo, avec un subside de l'Etat.

*En Autriche*, tout enfant doit fréquenter l'école primaire dès l'âge de 6 ans jusqu'à 14 ans révolus. Des cours spéciaux ont été organisés pour les illettrés. Dans le Trentin, le nombre de ceux-ci est insignifiant: il oscille entre 3 et 4 %. Les maîtres sont en général bien rétribués, même à la campagne; le traitement est de 300 à 400 florins pour les institutrices, de 400 à 500 florins pour les instituteurs. Comme le nombre des aspirants à l'enseignement primaire tend à s'accroître d'année en année, on se montre forcément plus sévère dans les examens pour l'obtention du brevet. Aux termes de la loi, une école primaire peut comprendre de 2 à 5 classes; dépassé ce nombre, une nouvelle construction s'impose.

Les édifices pour l'enseignement, soit primaire, soit secondaire, ont tous, en ville du moins, une fort belle apparence. A Rovérédo, le gymnase et les deux écoles normales *sont de véritables palais*. Bâtis depuis peu d'années, ils s'élèvent dans la partie neuve de la ville et en forment l'un des principaux ornements.

Dans les établissements d'instruction secondaire, l'enseignement de la religion me paraît être particulièrement soigné. Soit au gymnase, soit aux deux écoles normales, les professeurs de religion sont docteurs en théologie. Cette particularité a certainement son importance et mérite d'être signalée.

Le nombre des hommes distingués dans les sciences ou dans les lettres, nés ou morts, à Rovérédo, s'élève à dix neuf. Par les soins de la Société d'embellissement, une inscription commémorative vient d'être placée sur la porte d'entrée des maisons où ils ont vécu. Grande et heureuse pensée, car pour une ville peut-il exister un plus bel ornement que le souvenir des hommes illustres *qu'elle a produits ou abrités?*

L. C.

# FRIBOURG

**Une double inauguration.** — Le vent est aux inaugurations de drapeaux. Tout récemment l'on bénissait ceux de la *Cécilienne* et de la *Mutuelle*. Dimanche, c'était le tour de celui de l'*Union instrumentale*. Ce nouveau drapeau présente un cachet spécial, non banal. Le dessin en est dû à M. Laporte, attaché à l'établissement de l'*Industrielle* et professeur de dessin.

### La cérémonie à Saint-Nicolas

Il avait été convenu que la bénédiction religieuse serait donnée dans la collégiale Saint-Nicolas par Mgr Favre, Rme Prévôt. Dans ce but le rendez vous des membres, du parrain et de la marraine, des Sociétés invitées était fixé au local de la Société, hôtel du Chamois, à 1 ½ heure. C'est là où s'échangent les premières poignées de mains avec la *Société de chant de la ville* qui a accepté les fonctions de parrain et avec la jeune *Cécilienne* qui se présente en qualité de marraine.

Les insignes de la journée sont distribués, Mme Duffey offre un bouquet à chaque participant et en route vers la collégiale aux sons vibrants de la musique. L'entrée dans la cathédrale, qui est aussitôt bondée de monde, a quelque chose de saisissant, soit à cause de la majesté du lieu, soit à cause de la cérémonie qui se prépare. Elle est précédée d'une marche à quatre temps résonnant admirablement sous les antiques voûtes qui en répercutent les échos. Puis, M. Horner, professeur de l'Université, adresse une brève et succincte allocution, indiquant l'essence de la bénédiction d'un drapeau, le devoir professionnel que cette bénédiction impose, celui de porter au plus haut degré l'art musical par un travail et des efforts de tous les jours, car les sons mélodieux et puissants de la musique élèvent les âmes vers un idéal parfait qui n'est autre que Dieu lui-même. La seconde condition, c'est une soumission entière aux chefs et supérieurs qu'une Société se donne. Vous devez, en outre, ajoute l'orateur sacré, être unis par les liens d'une solidarité étroite, mériter d'être des hommes sans reproche, d'une conduite vraiment chrétienne, de manière à imposer le respect. Rien, d'ailleurs, n'est sacré comme un drapeau, *aussi bien ceux qui ont flotté en* Suisse sur les divers champs de bataille que ceux qui assistent à des luttes plus pacifiques, à la poursuite de l'art musical. Il souhaite, en terminant, que les plis du nouvel emblème abrite l'harmonie dans les cœurs.

Mgr Favre, revêtu d'une belle chape d'or, s'avance asisté de M. le chanoine Perriard, rév. curé de ville. Il récite les prières liturgiques en aspergeant d'eau bénite le drapeau qui vient d'être dégagé de son enveloppe. Les trois bannières se donnent ensuite l'accolade fraternelle.

### Le cortège

A la sortie de la collégiale, le cortège se forme sous les ordres du capitaine Bonny. Les bannières prennent place au premier rang. L'on constate avec regret que plusieurs Sociétés de musique et de chant invitées manquent à l'appel. Derrière la musique se rangent *les membres de la Société de chant de la ville*, de la *Cécilienne*, du *Cäcilien-Verein*, les membres passifs et les amis de la Société. Le cortège ainsi formé traverse le Pont-Muré, s'engage dans la Grand'Rue, débouche par la ruelle de la Poste et continue jusqu'à l'hôtel du Chamois où flottent de grands oriflammes. Pendant tout le parcours, l'*Union instrumentale* joue des *marches pleines d'entrain. Le programme* prévoit une petite halte au local. On fait connaissance plus intime en trinquant le verre de l'amitié et on se dispose à affronter la seconde partie de la fête.

### A l'hôtel du Schœnberg

La bénédiction du drapeau coïncidait heureusement avec l'inauguration du nouvel hôtel construit sur les hauteurs du Schœnberg par M. Riff qui s'était assuré pour cette circonstance le concours de l'*Union instrumentale*. On se dirige à 3 heures, *après avoir traversé le* Grand-Pont oscillant par le poids et la cadence de la marche, vers l'hôtel édifié sur l'emplacement du Tir fédéral de 1881. Cet emplacement est métamorphosé par la science ingénieuse du nouveau propriétaire. Les avenues sont parsemées de pavillons, de haltes de repos, de palmiers, d'ombrages artificiels. L'on monte insensiblement en enjambant un pont rustique jeté là comme par hasard sur un bassin avec un jet d'eau où des gnomes dérident le visage du promeneur. L'on se trouve bientôt sur les terrasses qui avoisinent l'hôtel et d'où la vue plonge agréablement sur la ville.

### Concert et discours

A la salle réservée au comité, prennent place M. Cardinaux, représentant du Conseil d'Etat, M. Wuilleret, conseiller national, MM. les présidents de la *Société de chant*, de la *Cécilienne*, de l'*Union instrumentale*, etc., etc. Les drapeaux flottent sur un balcon supérieur.

Une foule énorme cherche en vain à se caser sur les terrasses, sur les pelouses voisines. Le coup d'œil est ravissant. M. C. Blanc, professeur, saisit le bâton de chef d'orchestre et le concert commence, sous les ardeurs d'un soleil torride, essayant de racheter par ses chauds rayons son absence des derniers jours.

*Après le premier morceau*, M. Blanc quitte son pupitre directorial pour adresser le discours de bienvenue. Il s'adresse surtout aux Sociétés qui ont prêté leur concours à cette fête. Benjamin dans la belle famille de la musique fribourgeoise, dit il, nous sommes heureux de saluer nos frères d'armes et nos vétérans dans la carrière.

La musique alternera désormais avec les discours. C'est maintenant le tour du parrain et de la marraine. M. Challamel, président de la Société de chant, est chargé de prendre la parole au nom des deux.

Nous n'avons pas hésité, dit-il, à répondre favorablement à votre appel. Votre bannière a reçu, il y a quelques instants, le baptême religieux. A notre tour, nous voulons, en ce jour de fête, l'entourer de toute notre amitié et de tous les souhaits que nous formons pour la prospérité de votre association.

Le plus cher de nos vœux, c'est que ce drapeau *devienne et reste le symbole de l'union et de la concorde*.

N'oublions pas que nous vivons dans un petit pays, que les ressources sont restreintes et que, par conséquent, il faut sur tous les terrains, le concours de tous, pour arriver à d'heureux résultats.

Que chacun de nous, dans sa sphère d'activité, déploie toutes ses forces; marchons unis vers le but que tous nous avons en vue: l'harmonie dans la musique et l'harmonie dans les cœurs!

L'attention est ensuite éveillée par la présence à la tribune de M. Cardinaux, délégué du Conseil d'Etat, qui est content de venir saluer cette double inauguration. Il constate que l'on assiste à une époque de renouveau, à un réveil de progrès et de travail. A côté du progrès matériel, nous n'aurons jamais trop de musique pour édifier le côté moral. Il fait l'éloge bien senti de M. C. Blanc, directeur de l'*Union instrumentale*, dont il célèbre les progrès réjouissants et de M. Riff, qui a fait surgir ce bel hôtel sur un emplacement jadis désert. C'est l'aurore d'un nouveau quartier qui *ira se développant. Il boit à l'union* de tous les cœurs, de tous les esprits, à l'*Union instrumentale* (Longs applaudissements).

Nous regrettons que la place nous manque pour analyser le beau discours de M. Piétri, premier président de l'*Union instrumentale*. Il y avait un souffle de poésie dans ses paroles quand il a rappelé les débuts tourmentés de cette Société et l'intervention providentielle dans l'arrivée de M. Blanc qui, de concert avec M. Losey, a conduit en terre ferme le navire si longtemps ballotté par les flots. Grâce au courage de ces deux hommes dévoués, l'*Union instrumentale* a conquis aujourd'hui sa place au soleil.

Au banquet qui a suivi le premier concert, plusieurs discours ont été prononcés par MM. Delpech, Losey, Pierre Zurkinden, L'évocation au drapeau de M. Marguet, instituteur à Corminbœuf, a été émouvante.

Le concert de la soirée était féerique pendant que les feux d'artifices jetaient au loin leurs paillettes d'or et que les soleils artificiels embrasaient les pelouses.

**Une fête à Albeuve.** — Les paroissiens d'Albeuve fêtaient dimanche le vingt-cinquième anniversaire du ministère de leur vénéré curé, M. le doyen Dumas, dans la paroisse.

Voulant ménager une agréable surprise à leur zélé chef spirituel, la population d'Albeuve ne commença les travaux de décoration que samedi soir à 10 heures, travaux qui se continuèrent à l'insu de M. le curé.

Tout le monde tenait à honneur d'être occupé, les uns à l'ornementation de l'église, d'autres à l'érection d'un superbe arc de triomphe, avec devises de circonstance, sur le chemin de la cure ou à la plantation d'arbres du plus bel effet formant allée de la cure à l'église. Bref, tout avait été si bien préparé, si bien organisé que la décoration, pour avoir été faite nuitamment, n'en témoignait que mieux de l'adresse, de l'intelligence et du goût des personnes qui y avaient présidé. L'intérieur de l'église offrait un coup d'œil ravissant.

C'est par un joyeux carillon des cloches, accompagnant le premier *Angelus*, que l'on annonça à M. le doyen l'aube de cette journée de fête, que ses paroissiens lui préparaient.

M. l'abbé Mehling, de Genève, qui vient depuis quatre années fortifier sa santé à la station climatérique d'Albeuve, voulut bien se charger du sermon de circonstance, à l'Office du matin. Orateur sacré dont l'éloge n'est plus à faire, il sut retracer en termes éloquents tout le bien spirituel que M. le curé Dumas, avec son grand dévouement pour le salut des âmes, avait répandu au sein de la paroisse d'Albeuve pendant ses vingt-cinq années de fructueux ministère. Bien *des larmes de joie ont coulé quand* M. l'abbé Mehling a rappelé le souvenir des tristes journée qui ont suivi le sinistre de juillet 1876, journées pendant lesquelles M. le curé Dumas relevait, par ses consolantes paroles, les courages abattus.

Après toutes les douces émotions de la fête à l'église, il était encore réservé une charmante fête de famille, organisée par les conseils paroissial et communal de la localité.

*Après la prière, à 7 h. du soir, toute* la paroisse d'Albeuve était réunie devant la cure pour témoigner à son vénéré pasteur toute sa filiale soumission et toute sa reconnaissance.

Les deux conseils avaient eu l'heureuse idée d'inviter pour cette partie spéciale de la fête, M. le préfet du district et M. le juge de paix du cercle dont Albeuve est le chef-lieu.

L'emplacement de la cure était éclairé *à giorno* au moyen de lanternes vénitiennes, la porte du presbytère était surmontée d'un transparent artistement arrangé et sur lequel on lisait les mots: « *Ad multos annos!* »

M. l'abbé Dr Castella, professeur au Séminaire, a ouvert la série des discours en adressant à M. le curé, au nom des paroissiens d'Albeuve, les félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de ce joyeux anniversaire.

**Monseigneur de Jassy.** — Sa Grandeur Mgr Jaquet, évêque de Jassy, est arrivée hier, lundi, à 6 ½ heures, venant d'Einsiedeln. Plusieurs personnes, entre autres, M. Python, conseiller d'Etat, ont été à sa rencontre jusqu'à Berne. Mgr Jaquet a témoigné son vif plaisir de se retrouver à Fribourg. Il est descendu au couvent des RR. PP. Cordeliers.

**Tramway Châtel-Château-d'Œx.** — La Compagnie Jura-Simplon s'est chargée des études définitives du chemin de fer électrique routier *Châtel-Saint-Denis-Bulle-Château d'Œx*. Une équipe de jeunes ingénieurs y travaille activement sous les ordres de M. Schenk.

Dans le courant de l'hiver, on sera renseigné sur le devis précis, et, si tout va bien, les travaux pourront commencer dès le printemps de 1897. On sait que le Comité d'initiative a conclu avec l'usine Genoud, à *Montbovon, une convention pour la fourniture* de 400 chevaux de force motrice à un prix raisonnable. Le chemin de fer transportera des voyageurs et des marchandises.

La question du raccordement de la ligne Bulle-Châtel-Saint-Denis avec les bords du Léman reste ouverte. Reliera-t-on Châtel-Saint Denis avec Vevey, par la rive droite de la Veveyse, ou avec Montreux, par Blonay, — ou bien même construira-t-on les deux embranchements? — c'est ce que l'avenir nous apprendra. La Compagnie Jura Simplon, au dire de la *Gazette de Lausanne*, n'a voulu se charger ni de l'une ni de l'autre de ces études.

**Ce que l'empereur d'Autriche a dit des officiers suisses.** — Le 26 juillet dernier, à Ischel, après un dîner de cour, Sa Majesté, l'empereur d'Autriche s'est approchée du chambellan de Montenach, notre compatriote, et lui a dit à peu près textuellement ceci: « Vous étiez à Fribourg lorsque le général Castella y est mort, j'ai appris avec plaisir qu'un si grand nombre d'officiers en uniforme lui avait rendu les derniers honneurs » Sa Majesté a fait ensuite un très grand éloge des officiers suisses et en particulier de ceux qui viennent suivre les manœuvres en Autriche.

Nous pensons que ces paroles, venant d'un grand souverain si universellement *honoré, feront plaisir à ceux à qui elles* s'adressent.

**Recrues.** — Samedi matin, à 9 heures, l'école de recrues n° 3, en service à Colombier, a traversé nos rues, musique en tête, se rendant dans le district de la Singine pour les manœuvres de fin d'école. La colonne forte de 650 hommes, avait fort bon air; chacun a admiré l'allure martiale de nos jeunes soldats.

**Nouvelles stations téléphoniques.** — Les stations téléphoniques de Posieux, Farvagny, Ecuvillens et Rossens sont ouvertes aujourd'hui mardi 1er septembre.

Ces stations appartiennent au réseau de Fribourg, et leurs conversations avec la ville sont taxées comme conversations locales. Elles font aussi le service télégraphique.

M. SOUSSENS *rédacteur*.


Exposition nationale suisse 1896

MAISONS RÉCOMPENSÉES

*Groupe 9. — Confection de vêtements.*

H. et J. Hochstrasser, fabrique de chapeaux de feutre, Wædenswil. Médaille d'or.

*Groupe 12. Subdiv. II. Crins filés.*

*Jacob Roth & Cie à Wangen, fabricants de* crin, Médaille d'or.

*Groupe 26. Photographie. — Portraits et paysages*

Fréd Boissonnas, Genève, Médaille d'or, unique pour portrait.

*Groupe 37. Hygiène, chirurgie, etc.*

M. Demaurex, 10 place Fusterie, Genève. Bandages. Ceintures. Membres artificiels. Instruments de chirurgie. Médaille d'or.

*Groupe 39. Subdiv. IV. Vins, et cidres.*

Paschoud frères & Cie, Vevey. Vins. Médaille argent. Grand mousseux vaudois. La George.

*Groupe 42. — Boissons, stimulants, etc.*

Paul Heidlauff, anc. C. Trampler, à Pratteln. Médaille d'argent, le plus haut prix pour succédanés du café.

Si vous ne digérez pas facilement

l'huile de foie de morue, prenez le **Dépuratif Golliez** au brou de noix phosphates et fer, apprécié depuis 22 ans et recommandé par de nombreux médecins. En flacons de fr. 3. et fr. 5.50; ce dernier suffit pour la cure d'un mois. — En vente dans les pharmacies.

**Dépôt général: Pharmacie Golliez, à Morat.**

## Raisins blancs du Piémont

1 caissette de 4 ½ kilos, à fr. 3.50
Pêches, 5 » » 3.30
*Poires et prunes,* » 2.40
franco contre remboursement.
**Morganti, frères, Lugano**

**Une famille estimée**

possédant elle-même un petit hôtel, cherche à placer une *demoiselle de 19 ans,* dans un honorable *hôtel ou restaurant,* pour la perfectionner dans le service. Entrée en octobre.
Adresser les offres, sous chiffres H1975Lz, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Lucerne.* 1669

## Ch. BROILLET

**Médecin-Dentiste**
*a repris ses consultations*

## Mises d'immeubles

*Le samedi 5 septembre 1896,* à 2 heures après midi, à la pinte de « La Vente », à Payerne, M. Jules Rossier-Estoppey, au dit lieu, exposera en vente volontaire aux enchères publiques, les immeubles qu'il possède à Payerne, consistant en bâtiment sis rue de Lausanne, ayant

BOULANGERIE & DEUX MAGASINS

10 chambres, 6 cuisines, galetas, caves, écurie et fenil. Rapport annuel 2,200 fr.
Pour voir les immeubles, s'adresser au propriétaire. — Conditions : bureau **Bersier, notaire,** à **Payerne.** 1568

**Solution de bi-phosphate de chaux des**

## FRÈRES MARISTES

de *St-Paul-Trois-Châteaux*
(DROME)

Cette solution est employée avec succès pour combattre les *Scrofules,* la *Débilité générale,* le *Ramollissement* et la *Carie des os,* les *Bronchites chroniques,* les *Catarrhes invétérés,* la *Phtisie tuberculeuse* à toutes les périodes, surtout aux 1re et 2me degrés, où elle a une action décisive. **Elle est recommandée aux enfants faibles, aux personnes débiles et aux convalescents. Elle excite l'appétit et facilite la digestion. — 30 ANS DE SUCCÈS.**
5 fr. le litre ; 3 fr. le ½ litre. — Exiger les signatures : **L. Arsac & Fre Chrysogone.** — Notice franco. Dépôt dans les pharmacies. — Dépôt général pour la Suisse, chez **J. BOUSSER, Genève,** *108, rue du Rhône, Genève.*
Vente au détail dans les pharmacies : Alfred Pittet ; Boéchat et Bourgknecht ; Schmid-Muller ; Thurler et Kœhler, à **Fribourg** ; Gustave Comte, à **Romont** ; Gavin, à **Bulle** ; Porcelet, à **Estavayer** ; E. Jambé, à **Châtel-Saint-Denis.**

## A LOUER

de suite un *joli appartement,* dans la maison N° 131, rue de Lausanne.
S'adresser à M. **EMMENEGGER, à la Chancellerie.** 1704

## VENTE JURIDIQUE

L'office des poursuites de la Sarine fera vendre *jeudi 3 septembre 1896, dès les 2 heures de l'après-midi, au pilier public du Petit-Marly,* **5 vaches rouges et blanches & noires et blanches.** H2847F 1703
Fribourg, le 31 août 1896.

181

## En vente à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

**Le général Lamoricière,** par LAVEILLE. — Jolie collection brochée, couvert. chromo, fr. **1.50.**
**L'Enfant Jésus miraculeux de Prague.**
**Deux Maréchaux de France : Mac-Mahon-Canrobert.**
**La Fondation de la France. Clovis et les origines de la France chrétienne.**
**Sainte Claire d'Assise.**
**Marie et l'âme chrétienne,** par le R. P. BADET. — Prix : fr. **3.**
**L'Irréligion contemporaine et la défense catholique,** par le R. P. FONTAINE, S. J. — Prix : fr. **3.50.**
**Le Guide du Catéchiste et du Prédicateur dans une retraite de première Communion,** par l'abbé Deboise. — Prix : 3 fr.
**Les Saints Evangiles,** par FILLION. Prix : broché, Fr. **1.50,** cartonné, fr. **2.**

## DENRÉES COLONIALES TABACS & CIGARES

*Me Ve R. Trechsel* a l'avantage d'informer son honorable clientèle qu'elle a remis son magasin à *Me Ve Ch. Jenny et fils.* Elle saisit cette occasion pour présenter ses meilleurs remerciements à tous ceux qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance.

Se référant à l'avis ci-dessus, *Me Ve Ch. Jenny et fils* ont l'honneur de porter à la connaissance du public de la ville et de la campagne qu'ils ont repris

**le magasin de denrées coloniales, tabacs et cigares**

de *Me Ve R. Trechsel.* Ils se plaisent à espérer qu'on voudra bien leur accorder la confiance qu'ils s'efforceront de mériter tant par des marchandises de première qualité que par des prix modérés. 1590
H2647F **Veuve Ch. JENNY & FILS.**

## A L'OCCASION DE LA BÉNICHON

nous offrons de **la fleur d'épeautre et de froment de premier choix, aux prix les plus avantageux.**

*Magasins* { *N° 145, rue de Lausanne*
*N° 195, rue de la Préfecture*
*Boulangerie des Arcades.*

S recommandent, **BESSNER, FRÈRES,**
1605-987 *Successeurs de Madame Veuve Bessner.*

## Avis important !

**VIN** de raisins secs 1er blanc
à fr. **23** les **100** litres
*Franco toute gare suisse, contre remboursement*
**Fûts de 100, 120, 150, 200 et 300 litr.**
à la disposition des acheteurs.
EXCELLENTS CERTIFICATS DES MEILLEURS CHIMISTES DE LA SUISSE
*Echantillons gratis et franco.*
**OSCAR ROGGEN, fabrique de vin,**
MORAT.

**Chemin de fer Jura-Simplon**

EXPOSITION NATIONALE, GENÈVE
Grand concours de chevaux, de bétail et de produits agricoles

**TRAIN DE PLAISIR**

## BULLE-ROMONT

PALÉZIEUX-CHATEL-SAINT-DENIS

## GENÈVE

ET RETOUR
**Vendredi 11 septembre 1896**
*14 heures de séjour à Genève*

**HORAIRE**

| **Aller, IIIe classe** | | | **Retour, IIIe classe** | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Bulle** | dép. 5 h. 15 | matin | **Genève** | dép. 11 h. | — soir |
| Vaulruz | » 5 h. 29 | » | Chexbres | arr. 12 h. 46 | nuit |
| Sales | » 5 h. 36 | » | **Palézieux** | » 1 h. 02 | matin |
| Vuisternens | » 5 h. 45 | » | Oron | » 1 h. 13 | » |
| **Romont** | » 5 h. 20 | » | Vauderens | » 1 h. 25 | » |
| Siviriez | » 6 h. 30 | » | Siviriez | » 1 h. 34 | » |
| Vauderens | » 6 h. 40 | » | **Romont** | » 1 h. 42 | » |
| Oron | » 6 h. 51 | » | Vuisternens | » 2 h. 22 | » |
| **Palézieux** | » 7 h. 03 | » | Sales | » 2 h. 33 | » |
| Chexbres | » 7 h. 19 | » | Vaulruz | » 2 h. 41 | » |
| **Genève** | arriv. 9 h. — | » | **Bulle** | » 2 h. 55 | » |

**PRIX DES PLACES**
*y compris un billet d'entrée à l'Exposition*

| *De Bulle, Vaulruz, Sales et Vuisternens* | *De Romont, Siviriez, Vauderens et Oron* | *De Palézieux (gare) et de Chexbres* |
|---|---|---|
| **3e cl. 4 fr. 50** | **4 fr.** | **3 fr. 50** |

Ces billets sont en vente dès le 4 septembre aux guichets des gares susindiquées. Ils ne sont valables que dans le train de plaisir.
**Le nombre des places est limité** 1702

*En vente à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE*

## LA VIE
DE
## NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

**par M. l'abbé C. FOUARD**
*Professeur honoraire de la Faculté de Théologie de Rouen*

SIXIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE

2 volumes, in-8°, avec cartes et plans. — **Prix : 14 fr.**

Le même ouvrage. — *Huitième édition.*
2 vol. in-12, avec cartes et plans. — **Prix : 8 fr.**

*VIENT DE SORTIR DE PRESSE :*

## LA LETTRE DU CATÉCHISME

**du diocèse de Lausanne**

EXPLIQUÉE PAR DEMANDES ET PAR RÉPONSES

**par l'abbé FROSSARD, ancien recteur du Collège Saint-Michel**
*Ouvrage approuvé par S. G. Mgr Deruaz, évêque de Lausanne et Genève*

Le premier volume de cet ouvrage est en vente à l'imprimerie **Fragnière, frères,** *éditeurs,* à **Fribourg,** au prix de 3 fr. 50. 1437-914

Absinthe, sirops et liqueurs fines

## KUBLER ET ROMANG

A TRAVERS
**MÉDAILLE D'OR**
**Exposition nationale Genève 1896**

## AVIS

Nous informons notre honorable clientèle que notre
Magasin à Fribourg a été transféré
à la
## RUE DES ÉPOUSES, N° 69

*Travail prompt et très soigné*

Se recommande, **FRAISSE, BRUGGER & Cie.**
H2455F 1476-915 Teinturerie et lavage chimique à Morat.

## MISES PUBLIQUES

Le soussigné, agissant en qualité de tuteur des enfants mineurs de feu Georges Zwick, exposera en mises publiques, **le jeudi 3 septembre prochain, à 2 heures de l'après-midi,** dans une chambre particulière de la brasserie, les **immeubles** possédés à **Fribourg** par ses pupilles et comprenant :

*maison avec café-brasserie bien achalandé*

**caves, jardin, écuries et remises, sis rue de la Neuveville et Planche inférieure.**
Les conditions déposent au magasin du soussigné où l'on pourra s'adresser pour tous renseignements et pour voir les immeubles.
Fribourg, le 17 août 1896.
H2691F 1643 **A. RODY.**

## AVIS

et recommandation

Nous avons l'avantage d'informer l'honorable public que nous sommes **les seuls vendeurs** pour Fribourg des Diaphanes (imitation de la peinture sur verre) fabriqués par la maison **Grimme et Hempel, à Leipzig.**
Exposition **dans notre atelier** et au **magasin N° 20, rue des Alpes.**
Catalogue à disposition. Réparations à bon marché. 1705
Se recommandent au mieux,

**Kirsch et Fleckner,**
peintres sur verre,
**rue des Alpes 20, Fribourg.**

J'avise mon honorable clientèle de la ville et de la campagne que **le magasin de farines,** *rue de l'Hôpital, N° 185,* sera fermé les *8 et 9 septembre, pour fêtes religieuses.*
**A l'occasion de la bénichon,** j'offre de la fleur d'épeautre et de froment *de premier choix, aux prix les plus avantageux.* 1684-1028
Se recommande, H2812F **Salomon SCHWAB.**

Il vient d'arriver du **MAGGI** en flacons depuis 90 cent., ainsi que des Potages à la minute. Les flacons d'origine de 90 cent. sont remplis à nouveau pour 60 cent. et ceux de 1 fr. 50 pour 90 cent. 1699
**Madame Jos. BODEVIN, Neuveville.**

## LIQUIDATION

de tous les articles d'été à des prix très réduits, tels que **blouses, jupons, dentelles, cravattes, etc. Grand choix de fins rideaux anglais.**
**Maria MAASS, rue des Alpes, 20, Fribourg.** H2710F 1630